

Edito du Maire



Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril, a voté à l'unanimité les budgets 2015 de la commune. Notre premier objectif a été de maîtriser les charges de fonctionnement exercice difficile dans la mesure où 80 % des dépenses sont des charges incompressibles.

Par ailleurs, les baisses des dotations de l'Etat nous ont conduit à compenser partiellement une diminution de recettes par une hausse de 2 % des taux d'imposition.

Malgré les contraintes budgétaires, nous voulons poursuivre nos objectifs avec une vision dynamique du développement de Prunet vision qui soutient aussi le tissu artisanal de notre territoire en donnant du travail et de l'emploi aux entreprises.

L'année 2015 permettra de nouveaux investissements pour conforter l'attractivité de Prunet et améliorer son cadre de vie :

- achat de matériel
- école numérique
- enfouissement de réseaux
- entretien des bâtiments communaux
- remplacement des ampoules éclairage public

- fin de procédure de reprise des tombes au cimetière
 - importants travaux de voirie
 - aménagement de la place pour en assurer la sécurité
 - accessibilité des bâtiments publics et de la voirie
- Comme vous pouvez le constater ces projets – certains modestes – n'en sont pas moins très importants.

En 2015, Prunet continuera aussi à assumer son rôle de proposition dans la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy instance très importante pour le développement harmonieux de notre territoire.

La diminution annoncée de nos dotations nationales pour les deux prochaines années représente 30 % de moins par rapport à 2013 doit nous obliger à réfléchir sur l'accompagnement financier de nos nouveaux projets.

Pour garder nos capacités d'investissement tout en évitant d'augmenter trop la fiscalité, nous devons imaginer de nouvelles orientations pour l'avenir de nos structures sur le territoire.

Désormais nous devons réfléchir à une mise en commun de moyens à l'échelle de l'intercommunalité via des transferts de compétence (eau, assainissement) par la mise en place d'un schéma de mutualisation vers un plan d'urbanisation intercommunal (PLUI).

Le fonctionnement général de nos collectivités est en pleine mutation. Prenons notre destin en main.

Michel MERAL

La Résidence de la Cère

Le 9 octobre 2000, la Résidence de la Cère accueillait son premier résident. C'était l'aboutissement d'un projet lancé par la municipalité d'Arpajon sur Cère et auquel sept autres communes avaient adhéré : Vézac, Giou de Mamou, Labrousse, Prunet, Teissières Les Bouliès, Vezels Roussy et St-Etienne-de-Carlat. L'établissement est un établissement public de santé, social ou médico-social géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Arpajon sur Cère. L'EHPAD accueille des personnes en séjour temporaire et en séjour permanent selon la disponibilité des chambres prévues. La capacité d'accueil est de 62 lits dont 2 chambres en accueil temporaire.

Depuis avril 2012, la Résidence de la Cère a souhaité répondre à une demande de soins aux personnes atteintes de désorientation, ayant des troubles cognitifs associés à des troubles du comportement, d'où l'ouverture d'une unité de vie protégée. L'unité se compose de treize chambres.

Le bâtiment possède plusieurs espaces : **espaces plaisirs** (restaurant, salon de coiffure, grand salon...), **espace détente** (salon climatisé, bibliothèque...). La résidence propose des **animations** avec des intervenants extérieurs, des **ateliers** (atelier mémoire, gymnastique, travaux manuels, cuisine, jardinage...) et organise les anniversaires, les **fêtes**, les spectacles avec des groupes folkloriques. Elle participe également aux **Olympiades** des personnes âgées du Cantal et instaure des **sorties culturelles ou festives** tout au long de l'année. Toutes ces ac-

tivités et les **rencontres intergénérationnelles** (centre de loisirs d'Arpajon) permettent de maintenir une vie sociale des personnes âgées grâce à un personnel compétent dirigé par Mme ZAHAM et toujours à l'écoute des résidents et leur famille. Le fonctionnement et l'organisation de l'établissement est observé par le conseil de la vie sociale qui donne son avis.

Ainsi, l'EHPAD est toujours en projet à court ou moyen terme. A ce jour, avec la réalisation d'un parking par la mairie l'établissement souhaite sécuriser l'enceinte de la Résidence avec des portails sécurisés. Le portage de repas à domicile (10 personnes servies à ce jour) à développer sur les communes partenaires est en réflexion. Projets à suivre...



ECO-QUARTIER : DEBUT DES TRAVAUX

L'entreprise Meallet attributaire du marché pour les travaux d'aménagement du lotissement a commencé le 4 mai.

Pour éviter tout incident, les abords du chantier seront sécurisés.

L'accès au chantier sera strictement interdit à toutes personnes non habilitées.

Une réunion publique sera organisée lorsque l'ensemble des lots pour la partie Logisens seront validés.

ETAT CIVIL ANNEE 2014

NAISSANCES

BESSIERES Aaron né le 06/01
 CAR Ethan né le 01/04
 DELPUECH Enora née le 28/05
 DUFAYET Sacha né le 21/06
 DUBREUIL Paul né le 16/08
 BRUEL Marius né le 19/10
 VIDALENC DELAGNEAU Loane née le 21/11

MARIAGES

JUIGNET Mathias et BEAUSSIRE Claire mariés le 07/06
 GIBERT Pierre et CONSTENSOU Valérie mariés le 28/06
 BRUEL Jean-Baptiste et FERLUC Aurélie mariés le 12/07
 CHARDAIRE Eric et LAGRIFFOUL Cécile mariés le 19/07

DECES

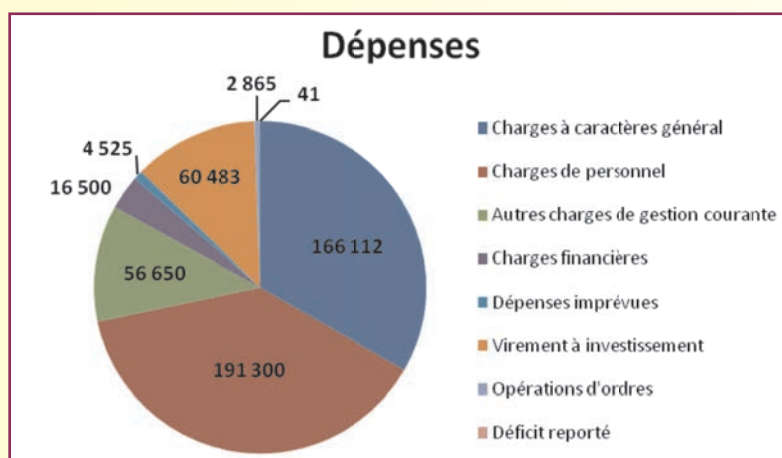
LACOMBE Marguerite décédée le 01/02
 DONDRILLE Marie-Louise décédée le 11/11
 LONGUECAMP Jean-Marie décédé le 27/12

Budget 2015 : section fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2015 se compose comme suit :

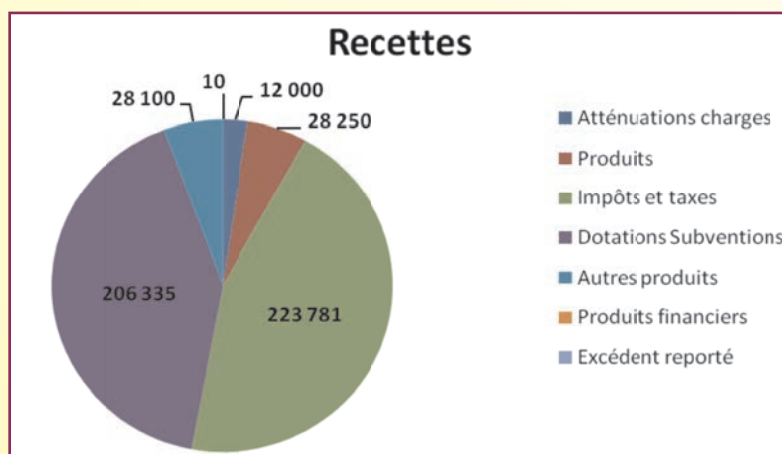
1 - Les dépenses en euros

• Charges à caractère général (énergie, fournitures, carburant, assurances, travaux hors investissement).....	166 111,61
• Charges de personnel (salaires, charges et cotisations diverses).....	191 300,00
• Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus).....	56 650,00
• Charges financières (principalement les remboursements des intérêts d'emprunt).....	16 500,00
• Dépenses imprévues.....	4 525,00
• Virement à investissement.....	60 483,00
• Opérations d'ordre.....	2 865,00
• Déficit reporté.....	41,39
TOTAL.....	498 476,00



2 - Les recettes en euros

• Atténuation charges.....	12 000,00
• Produits (recettes de la cantine, de la garderie, redevances d'occupation du domaine public).....	28 250,00
• Impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur pylône, compensation communautaire...).....	223 781,00
• Dotations et subventions (dotation globale de fonctionnement et dotations versées par l'état).....	206 335,00
• Autres produits (revenus des immeubles - loyers).....	28 100,00
• Produits financiers.....	10,00
TOTAL.....	498 476,00



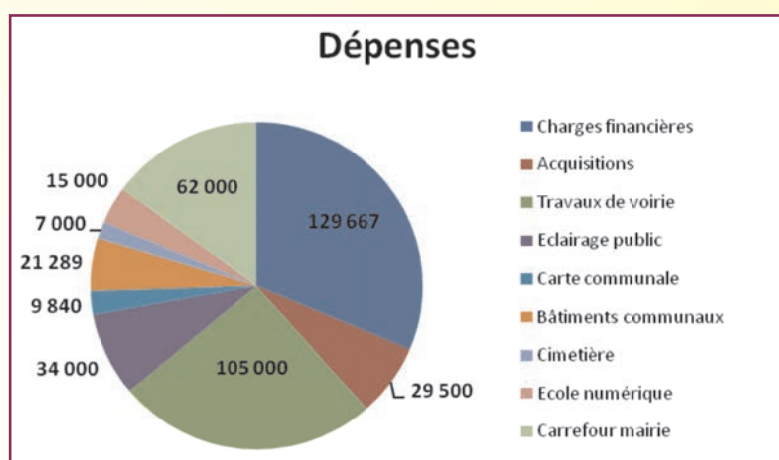
Vie de la commune

Budget 2015 : section investissement

Le budget d'investissement 2015 se compose comme suit :

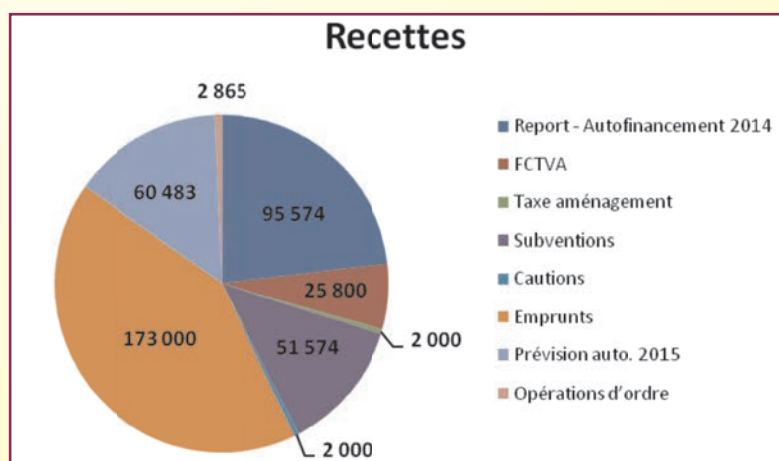
1 - Les dépenses en euros

• Charges financières (dette et déficit reporté).....	129 667,50
• Acquisitions (matériels divers et éclairage public).....	29 500,00
• Travaux de voirie.....	105 000,00
• Carte communale.....	9 840,00
• Eclairage public.....	34 000,00
• Bâtiments communaux.....	21 289,00
• Cimetière.....	7 000,00
• Ecole numérique.....	15 000,00
• Carrefour mairie.....	62 000,00
TOTAL.....	413 295,50



2 - Les recettes en euros

• Report - Autofinancement 2013/2014.....	95 574,50
• FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).....	25 800,00
• Taxe aménagement.....	2 000,00
• Subventions (travaux nouvelle mairie et logements).....	51 574,00
• Cautions.....	2 000,00
• Emprunts.....	173 000,00
• Prévision autofinancement 2015.....	60 483,00
• Opérations patrimoniales et d'ordre.....	2 865,00
TOTAL.....	413 295,50



A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :
M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71
louisdestaing@gmx.fr

Club Couleurs d'automne :
M. Jean-Louis LAROUSSINIE
04.71.62.61.07
jean-louis.laroussinie@orange.fr

Association des parents d'élèves :
Mme Marilyne INAN 04.71.49.80.91
marilyne.inan@hotmail.fr

Sporting Club Châtaigneraie :
Mme Geneviève NOLORGUES
04.71.62.63.93
nolorgues.vincent@wanadoo.fr

Association des anciens combattants de PRUNET :
M. Louis PUECH - 04.71.62.60.10

Comité des fêtes :
M. Vincent LAROUSSINIE
04.71.62.62.09
celine.mathau@yahoo.fr

Art de vivre et yoga :
Mme Marie-Noëlle GAILHAC
04.71.62.63.23

Vie paroissiale :
Mme Michèle LALAUURIE
04.71.62.60.69

Les enfants du Trad (musiques traditionnelles) :
Mlle Patricia CAUMON
06.78.40.32.28

Le cochonnet prunétois :
Mme Stéphanie FUENTES
04.63.27.27.47
le-cochonnet-prunetois@sfr.fr

Prunet Sports Mécaniques (PSM 15)
M. Antoine SEMETE
semete.antoine@hotmail.fr

AIKIKAI de Prunet
M. Thierry PETIT
04.71.62.28.32

Manifestations à venir

- Kermesse (Club Couleur d'Automne) : 31/05
- Fête des écoles (APE) : 28/06
- Fête d'été (Comité des Fêtes) : 1^{er} et 2/08

Infos pratiques :

La mairie est ouverte
lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
et le mardi de 14 h à 17 h
Tél. 04 71 62 60 56

Internet :
www.communedeprunet15.fr

Géoréférencement

Le géoréférencement des réseaux d'eau potable est maintenant terminé.

Nous tenons ici à remercier les personnes qui nous ont aidés par leur mémoire et ou leur présence.

Cette opération qui a duré un mois et qui a consisté à faire l'inventaire exhaustif de tous les ouvrages et canalisations de la commune par localisation GPS va devenir un outil précieux et indispensable dans la gestion de l'eau.

Le réseau est maintenant connu à 90 % et répertorié sous **Système d'Information Géographique**.

Celui-ci permet aujourd'hui d'avoir une connaissance précise de chaque ouvrage avec un descriptif détaillé et actualisable. Le fait d'avoir cette connaissance sous format informatique réduira les temps d'interventions en cas de fuite, permettra de réaliser un programme d'investissement précis en fonction des besoins.

De plus, l'installation de compteurs de sectorisation dans les endroits stratégiques de la commune permettra de connaître en temps réel la consommation de chaque secteur et donc de détecter précocement d'éventuelles fuites.

Il faut savoir que l'agence de l'eau Adour Garonne impose depuis le 31 décembre 2013 un rendement de consommation d'eau potable aux communes rurales de 70 %. En dessous de ce pourcentage, l'agence prévoit le doublement de la redevance que nous payons tous sur notre facture d'eau.

Vous comprendrez pourquoi nous nous efforçons par le biais de cette géolocalisation et de ses compteurs de maintenir un rendement au-dessus de cette valeur cible.



Acheter dans l'ancien à Prunet et bénéficier d'un prêt à taux zéro (PTZ)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Prunet fait partie des 5.920 communes rurales concernées par l'ouverture du prêt à taux zéro pour l'achat de logements anciens à réhabiliter. Jusqu'à présent, le PTZ était réservé à la construction de logements neufs, il est désormais possible de bénéficier des mêmes conditions pour la réhabilitation de logements anciens.

Le prêt à taux zéro est soumis à des conditions de ressources et est accessible aux primo-accédants, c'est à dire aux personnes qui acquièrent leur première résidence principale.

Pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition du logement ancien doivent s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération.

Les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de l'émission du prêt et comprennent :

- la création de surfaces habitables nouvelles ou de surfaces annexes,
- la modernisation, l'assainissement ou l'aménagement de surfaces habitables ou annexes
- les réhabilitations permettant de réaliser des économies d'énergie et non déjà financées par l'éco-prêt à taux zéro.

Dans le cadre de ces opérations, les conditions du PTZ dans l'ancien (montant et profil de remboursement) sont les mêmes que s'il s'agissait de logements neufs.

Pour vérifier si vous êtes éligibles, rendez-vous sur le site du ministère du logement www.territoires.gouv.fr

Rappel

Nous constatons de plus en plus de déchets dans les stations d'épuration, des déchets non organiques qui nuisent à leur bon fonctionnement (serviettes et tampons hygiéniques, lingettes nettoyantes, hydrocarbures style White Spirit...). Ces déchets bouchent les canalisations et détruisent les microorganismes responsables de l'épuration.

Nous demandons donc aux personnes raccordées au réseau d'assainissement collectif d'être vigilantes comme s'il s'agissait de leur assainissement individuel car le coût de maintenance et de remise en état de fonctionnement éventuel se répercutera sur le prix de l'assainissement collectif et fera automatiquement grimper la facture.

Également constaté, les **Points d'Apports Volontaires** (colonnes de tri) même s'ils fonctionnent bien en terme de quantité, et nous vous en remercions, ne doivent pas parfois ressembler à une déchetterie. Il serait bien que chacun d'entre nous soit responsable et prenne ses dispositions afin d'évacuer ses encombrants directement à la déchetterie communautaire pour que notre village reste un lieu de vie agréable. Cette dernière n'est pas très loin et possède de large créneau horaire d'ouverture.

Heures d'ouverture

- Lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
- Samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

L'accès au site est **gratuit** pour tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

